



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DU SECTEUR FINANCIER
DIRECTION DES ASSURANCES

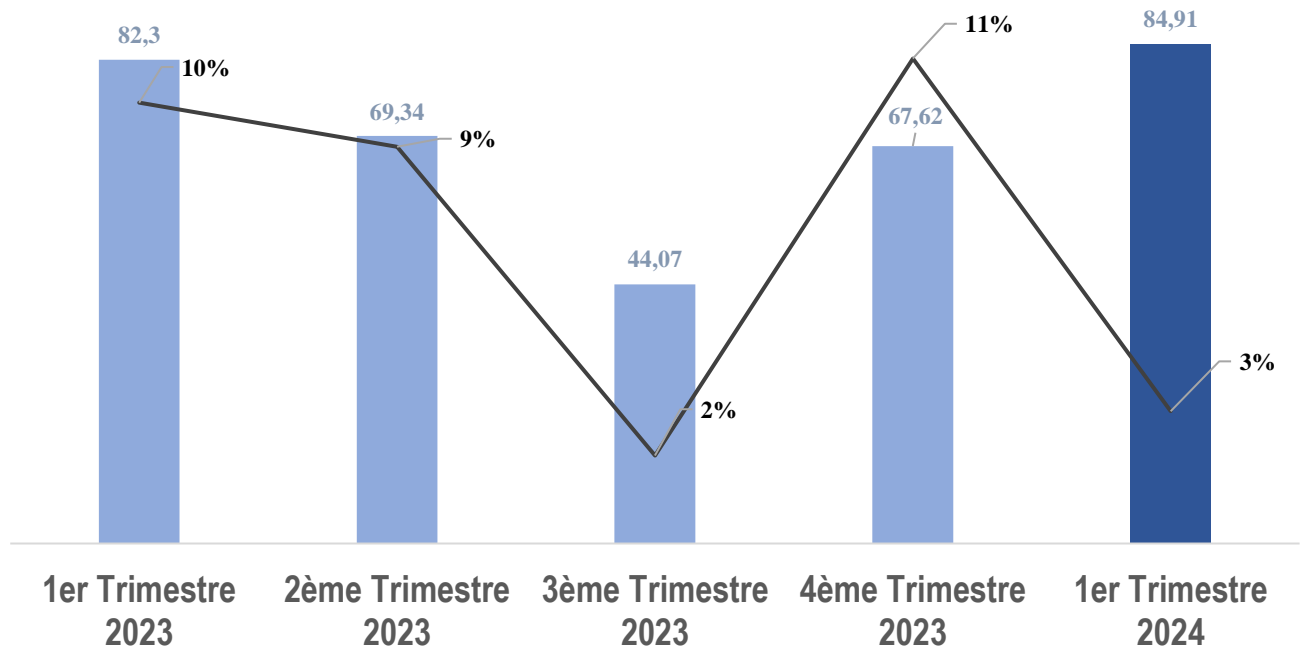
NOTE DE CONJONCTURE DU MARCHÉ DES ASSURANCES 1^{er} TRIMESTRE 2024

Juin 2024

1) Primes émises nettes d'annulations.

Au premier trimestre de 2024, le marché¹ de l'assurance au Sénégal a enregistré une performance positive, avec les primes émises nettes d'annulations atteignant 84,91 milliards de FCFA, contre 82,30 milliards de FCFA au premier trimestre de 2023. Cela représente une croissance en glissement annuel de 3,2%.

Figure 1 : Montants en milliards de FCFA et évolution en variation annuelle des primes émises nettes d'annulations du marché



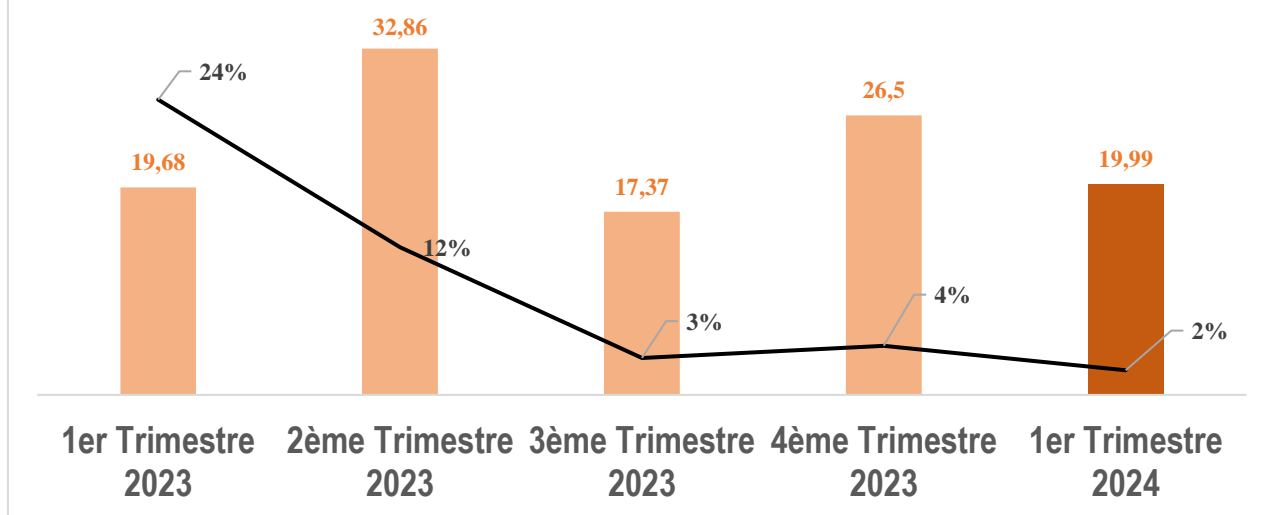
²Source : DA

Pour les sociétés d'assurance VIE, les primes émises nettes d'annulations ont légèrement augmenté, passant de 19,68 milliards de FCFA au premier trimestre de 2023 à 19,99 milliards de FCFA au premier trimestre de 2024, soit une croissance annuelle de 1,6%.

¹ À l'exception de la société CNART.

² Une évolution en variation annuelle ou en glissement annuel compare une grandeur à deux dates séparées d'un an.

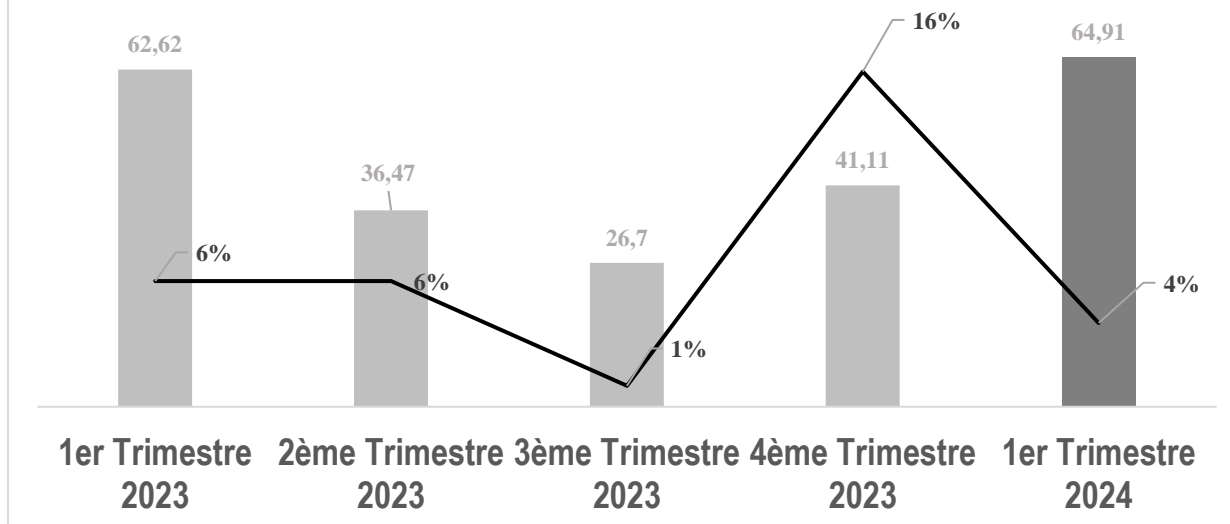
Figure 2 : Montant en FCFA et évolution en variation annuelle des primes émises nettes d'annulations des sociétés VIE



Source : DA

En ce qui concerne les sociétés d'assurance Non-VIE, les primes émises nettes d'annulations ont affiché une hausse de 3,7%, atteignant 64,91 milliards de FCFA au premier trimestre de 2024, comparativement à 62,62 milliards de FCFA un an plus tôt.

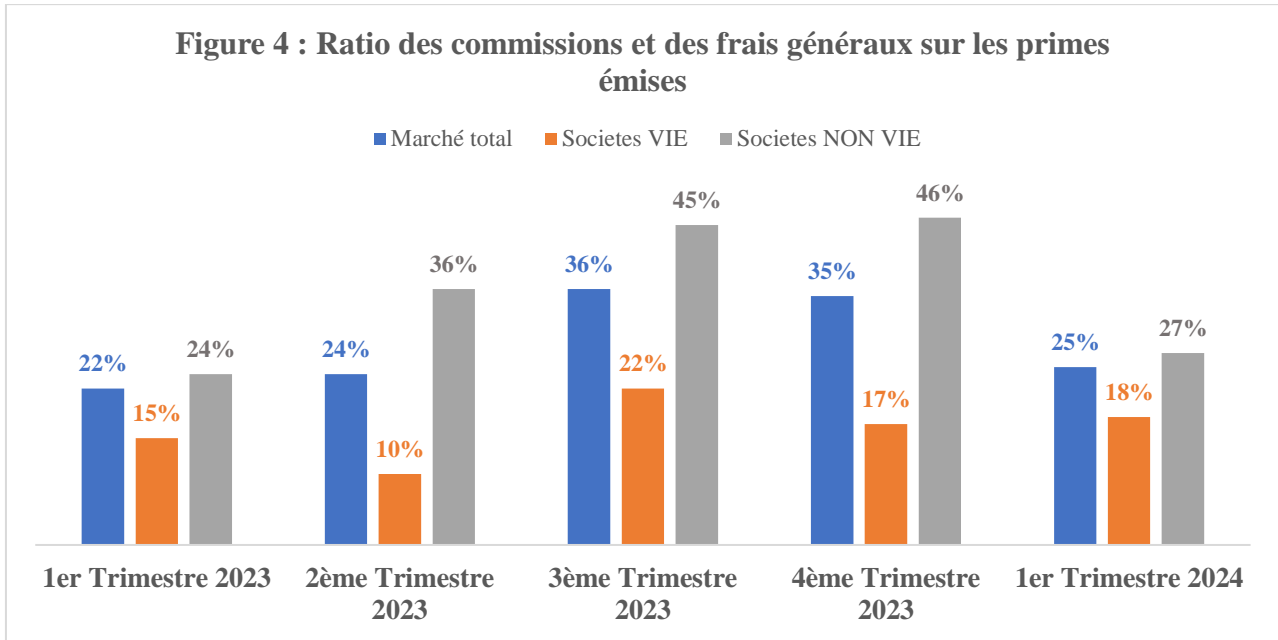
Figure 3 : Montant en FCFA et évolution en variation annuelle des primes émises nettes d'annulations des sociétés Non-VIE



Source : DA

2) Commissions et frais généraux sur primes émises.

Le ratio des commissions et des frais généraux sur les primes émises a légèrement augmenté pour l'ensemble du marché, passant de 22% au premier trimestre de 2023 à 25% au premier trimestre de 2024. Pour les sociétés VIE, ce ratio est passé de 15% à 18% et pour les sociétés NON VIE, de 24% à 27%.

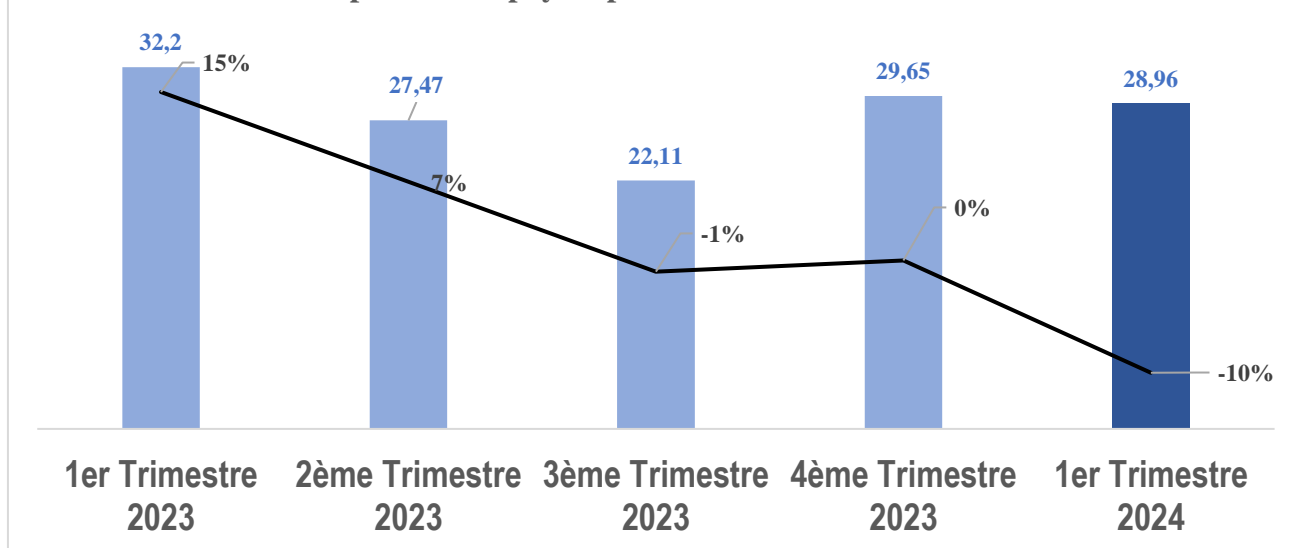


Source : DA

3) Prestations payées :

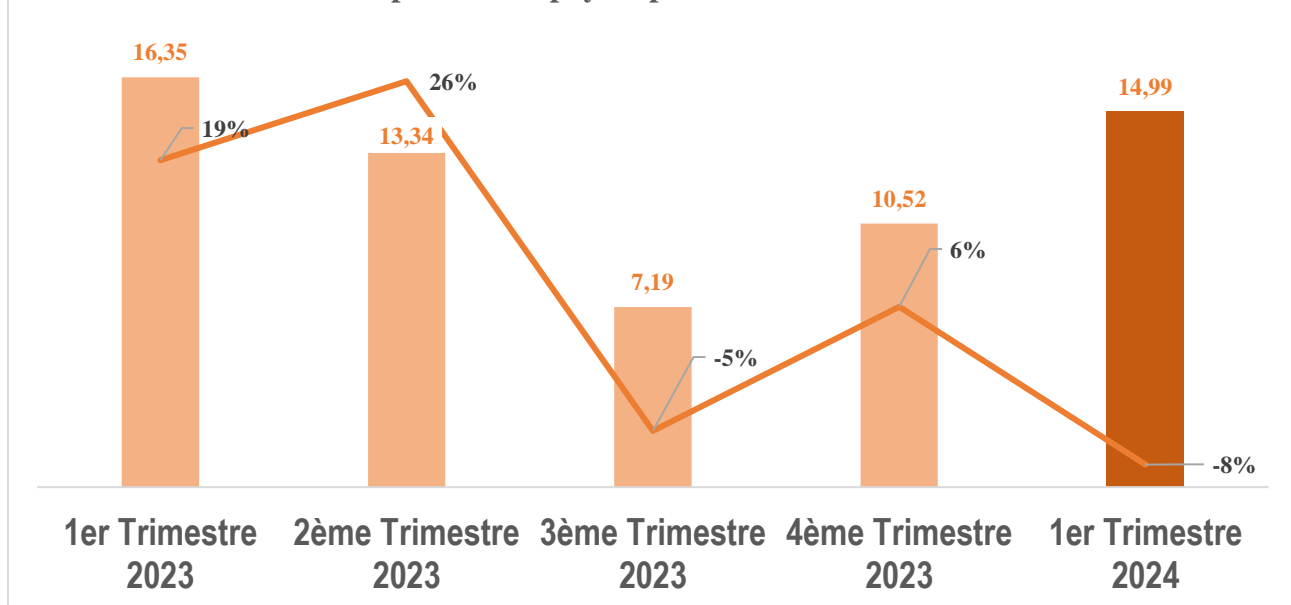
Pour l'ensemble du marché de l'assurance au Sénégal, le premier trimestre de 2024 a été marqué par une baisse des prestations payées, s'élevant à 28,96 milliards de FCFA, contre 32,20 milliards de FCFA au premier trimestre de 2023, traduisant une diminution en glissement annuel de 10,1%.

Figure 5 : Montant en FCFA et évolution en variation annuelle des prestations payées par les sociétés du marché



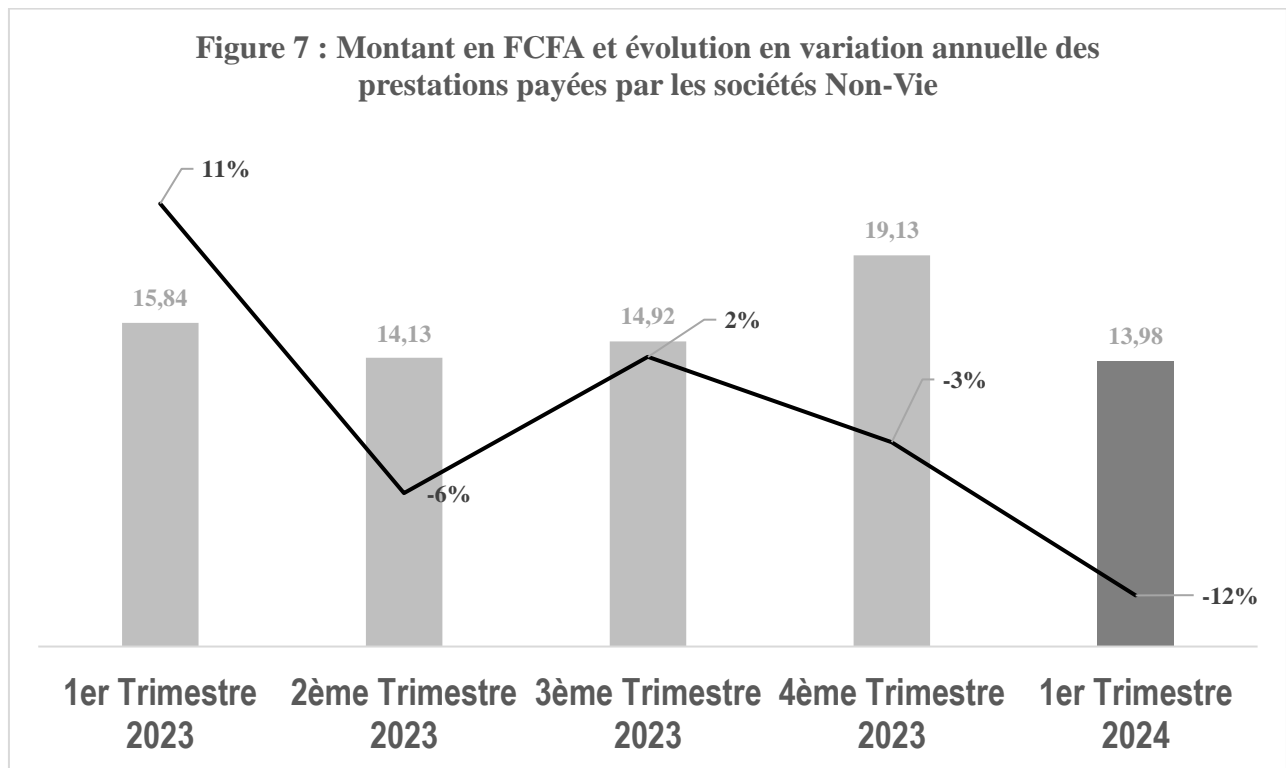
Pour les sociétés d'assurance VIE, les prestations payées ont diminué, passant de 16,35 milliards de FCFA au premier trimestre de 2023 à 14,99 milliards de FCFA au premier trimestre de 2024, soit une baisse annuelle de 8,3%.

Figure 6 : Montant en FCFA et évolution en variation annuelle des prestations payées par les sociétés VIE



Source : DA

En ce qui concerne les sociétés d'assurance NON VIE, les prestations payées ont diminué de 11,8%, atteignant 13,98 milliards de FCFA au premier trimestre de 2024, comparativement à 15,84 milliards de FCFA un an plus tôt.



Source : DA